VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2002-2003

Rapport annuel de gestion

103-06163/

Rapport annuel de gestion

Du 1er avril 2002 au 31 mars 2003

TABLE DES MATIÈRES

	Paragr.
Message de la vérificatrice générale par intérim	
Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents	
Rapport de validation de la vérificatrice interne	
APERÇU DE L'ORGANISATION	
Mission	1.
Champ de compétence	7.
Vision et valeurs	14.
Structure organisationnelle	18.
Orientations stratégiques	24.
RÉSULTATS	27.
Certification de l'information financière	35.
Utilité de l'information financière	38.
Valeur ajoutée des travaux de certification de l'information financière	43.
Certification des pratiques et de l'information de gestion	50.
Information sur la performance	54.
Vérification de l'optimisation des ressources	61.
Suivi des recommandations	67.
Soutien à l'égard du contrôle parlementaire	74.
Événements importants survenus à la suite de nos travaux	77.
Gestion de l'organisation	79.
Maintien de notre expertise	83.
Développement professionnel	98.
Programmes d'accès à l'égalité	104.
Plan d'action sur le rajeunissement de la fonction publique québécoise	107.
Qualité de nos travaux	108.
Mandat législatif	125.
PLANIFICATION POUR 2003-2004	129.
Annexe 1 – Liste des entités assujetties à la *Loi sur le vérificateur général* ayant produit des états financiers vérifiés	
Annexe 2 – Liste des interventions relatives à la certification des pratiques et de l'information de gestion terminées dans l'année	

Sigles utilisés dans ce rapport

CCVL	Conseil canadien des vérificateurs législatifs
PCGR	Principes comptables généralement reconnus
VOR	Vérification de l'optimisation des ressources

MESSAGE DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

C'est avec fierté que je vous présente le rapport annuel de gestion pour l'année 2002-2003 de l'entité que je dirige.

Pour la première fois, ce document est publié distinctement, même s'il fait partie intégrante de mon rapport annuel à l'Assemblée nationale. En le déposant en temps opportun, je souhaite réaffirmer toute l'importance que j'accorde à la reddition de comptes et au respect du principe de la transparence.

Ce rapport donne un aperçu de mon organisation en ce qui a trait à sa mission, à sa vision et à ses valeurs. En plus de cette information, il offre une rétrospective de nos activités, préparée dans le souci d'exposer les résultats obtenus.

La certification annuelle des états financiers du gouvernement, de ses organismes et de ses entreprises constitue le premier volet de nos activités; plus de la moitié de l'effort de vérification y est consacrée. La vérification de l'optimisation des ressources, le suivi des recommandations qui en découlent et les interventions relatives à l'information sur la performance forment conjointement le deuxième volet et viennent compléter l'effort de vérification.

Nos travaux sont réalisés en toute indépendance puisque le Vérificateur général jouit d'un statut particulier. En effet, la *Loi sur le vérificateur général* fixe le cadre légal qui assure son indépendance par rapport aux entités qu'il vérifie. Il est nommé par au moins les deux tiers des membres de l'Assemblée nationale pour un mandat non renouvelable de 10 ans. Il relève de cette dernière, non du gouvernement.

La gestion de l'organisation occupe également une part significative de notre temps. Depuis quelques années, nous avons d'importants défis à relever pour maintenir l'expertise de notre personnel. Il convient de souligner l'entrée en fonction d'un plus grand nombre d'employés en 2002-2003, le Bureau de l'Assemblée nationale ayant acquiescé à notre demande de ressources supplémentaires. De plus, des activités de recrutement ont été menées auprès d'étudiants universitaires en sciences comptables afin de leur offrir un emploi durant l'été 2003 et d'accroître ainsi leur intérêt pour notre organisation lorsqu'ils accèderont à temps plein au marché du travail. J'espère que ces mesures nous permettront de continuer à bien remplir le mandat qui nous est confié et contribueront à nous assurer d'une relève compétente.

L'année a aussi été marquée par des événements imprévus. Notamment, pour répondre aux demandes formulées par les autorités, j'ai effectué deux mandats touchant la Caisse de dépôt et placement du Québec, ce qui a influé sur le cours des autres travaux. Les résultats de ces vérifications ont été rendus publics en juin 2003.

Par ailleurs, le Secrétariat du Conseil du trésor invite désormais les ministères et organismes gouvernementaux à faire état, dans leur rapport annuel de gestion, des correctifs apportés en vue d'appliquer mes recommandations. Je ne peux que me réjouir de cette initiative qui devrait favoriser leur mise en œuvre, en faciliter le contrôle parlementaire et, de façon générale, contribuer à la saine gestion des fonds publics.

Les accomplissements décrits dans les pages qui suivent ont été possibles grâce à l'engagement d'un personnel dévoué et compétent, composé de plus de 200 personnes livrant le meilleur d'elles-mêmes au service de l'Assemblée nationale. Leur appui de tous les instants m'est très précieux. Je les en remercie bien sincèrement.

Doris Paradis

Doris Paradis, CA
Québec, juin 2003

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion sont sous ma responsabilité. Celle-ci porte sur la fiabilité des données, de l'information et des explications qui y sont présentées.

Tout au cours de l'exercice financier, j'ai maintenu des systèmes d'information et des mesures de contrôle fiables de manière à assurer la réalisation des objectifs fixés dans les *Orientations stratégiques 2000-2003*. De plus, la vérificatrice interne a validé le caractère plausible des résultats, des indicateurs et des explications ainsi que la cohérence de l'information, et ce, au regard de l'exercice 2002-2003.

Le *Rapport annuel de gestion du Vérificateur général pour 2002-2003* :

- décrit fidèlement la mission, le champ de compétence, la vision, les valeurs et les orientations stratégiques ;
- présente les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats.

Je déclare que les données, l'information et les explications contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et que celles-ci correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2003.

La vérificatrice générale par intérim,

Doris Paradis

Doris Paradis, CA
Québec, le 11 juin 2003

RAPPORT DE VALIDATION DE LA VÉRIFICATRICE INTERNE

Madame Doris Paradis
Vérificatrice générale par intérim

J'ai procédé à l'examen des résultats, des indicateurs, des explications et de l'information présentés dans le rapport annuel de gestion du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 mars 2003. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction du Vérificateur général du Québec. Ma responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence générale de l'information, en me basant sur les travaux relatifs à cet examen.

Mon examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à documenter le fonctionnement des mécanismes de compilation, à réviser des calculs et à discuter sur l'information fournie. Mon examen ne constitue pas une vérification. Par conséquent, je n'exprime pas une opinion de vérification.

Au terme de mon examen, je n'ai rien relevé qui me porte à croire que les résultats, les indicateurs, les explications et l'information contenus dans le rapport annuel de gestion ne sont pas, à tous égards importants, plausibles et cohérents.

Les données comparatives antérieures au 31 mars 2001 et présentées dans le rapport annuel de gestion n'ont pas fait l'objet d'une validation.

La vérificatrice interne,

Raymonde Côté-Tremblay, CA
Québec, le 11 juin 2003

APERÇU DE L'ORGANISATION

Mission

1. L'Assemblée nationale adopte les lois qui fixent le cadre d'action du gouvernement, elle autorise ce dernier à percevoir les impôts, approuve son budget de dépenses et exerce sur lui un pouvoir de surveillance.

2. Le Vérificateur général relève de l'Assemblée nationale et sa mission consiste à :

   Favoriser le contrôle parlementaire des fonds et autres biens publics, en réalisant en toute indépendance la vérification des états financiers et l'évaluation de la gestion et de la reddition de comptes, tout en effectuant la promotion des saines pratiques dans ces domaines.

3. Les travaux de vérification englobent, dans la mesure jugée appropriée par le Vérificateur général, la certification de l'information financière de même que celle des pratiques et de l'information de gestion ainsi que la vérification de l'utilisation des subventions versées par les organismes publics et les organismes du gouvernement. De plus, à la faveur de ces mandats, il procède à la vérification de la conformité des opérations avec les lois, les règlements, les politiques et les directives.

4. Lorsque les livres et comptes d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement sont vérifiés par un autre vérificateur nommé en vertu d'une loi, le Vérificateur général exerce un droit de regard sur les travaux de ce vérificateur. Ces situations concernent surtout des entreprises du gouvernement.

5. Des vérifications particulières ou des enquêtes sont effectuées par le Vérificateur général à la demande du gouvernement ou du Conseil du trésor. Toutefois, ces travaux ne peuvent avoir préséance sur ses obligations principales.

6. Le Vérificateur général communique à l'Assemblée nationale les résultats de ses travaux, notamment au moyen des rapports du vérificateur sur les états financiers du gouvernement, de ses organismes et de ses entreprises ainsi que de son rapport annuel à l'Assemblée nationale dans lequel il aborde les sujets qui méritent, à son avis, d'être portés à l'attention des parlementaires.

Champ de compétence

7. La certification de l'information financière vise à assurer que les états financiers des entités présentent une image fidèle de leur situation financière et que leurs opérations ayant une incidence financière sont conformes aux lois, règlements, politiques et directives.

8. Relativement à la certification de l'information financière le champ de compétence du Vérificateur général inclut le gouvernement et plus de 300 entités gouvernementales (graphique 1). La liste de ces entités est présentée à l'annexe 1.

9. D'une part, l'augmentation au cours de 2002-2003 du nombre d'entités dont les états financiers sont vérifiés par le Vérificateur général provient principalement des comités de transition créés lors des fusions municipales. D'autre part,

GRAPHIQUE 1

CHAMP DE COMPÉTENCE DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
EN MATIÈRE DE CERTIFICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

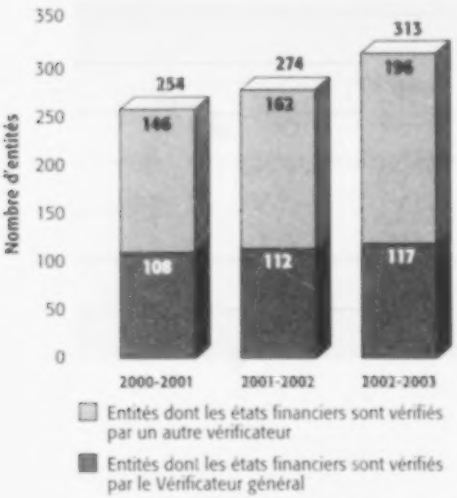

l'accroissement du nombre d'entités (21 p. cent) dont les états financiers sont vérifiés par un autre vérificateur s'explique essentiellement par la variation du nombre d'entités détenues par la Caisse de dépôt et placement du Québec et la Société générale de financement du Québec.

10. La certification des pratiques et de l'information de gestion a pour but de renseigner les parlementaires sur les différents aspects de la performance des entités. À cette fin, le Vérificateur général procède à des vérifications de l'optimisation des ressources et de l'information divulguée par les entités dans leur rapport annuel de gestion.

11. Lorsqu'il s'agit de définir le champ de compétence en fonction de cette activité, il faut ajouter à la liste des entités faisant l'objet de la certification de l'information financière les organismes publics et les organismes du gouvernement qui ne produisent pas d'états financiers distincts; en effet, leurs dépenses sont comptabilisées dans le Fonds consolidé du revenu et vérifiées à même les états financiers du gouvernement. Il faut aussi y ajouter les bénéficiaires de subventions versées par les organismes publics et gouvernementaux, tels ceux du réseau de la santé et des services sociaux et de celui de l'éducation.

12. Nos travaux donnent lieu à des recommandations formulées dans les rapports à la direction des entités et publiées dans notre rapport annuel à l'Assemblée nationale. Une fois ces recommandations mises en œuvre, elles contribuent à améliorer les pratiques financières et de gestion des entités vérifiées ainsi que leur reddition de comptes.

13. En outre, ces travaux ont un effet dissuasif sur quiconque serait enclin à s'adonner à la fraude et à la malhonnêteté. Enfin, ils permettent aux parlementaires d'avoir une confiance accrue dans l'information produite par les entités, d'être mieux informés et d'exercer un meilleur contrôle parlementaire (figure 1).

FIGURE 1

CHAMPS D'ACTION ET EFFETS DES TRAVAUX

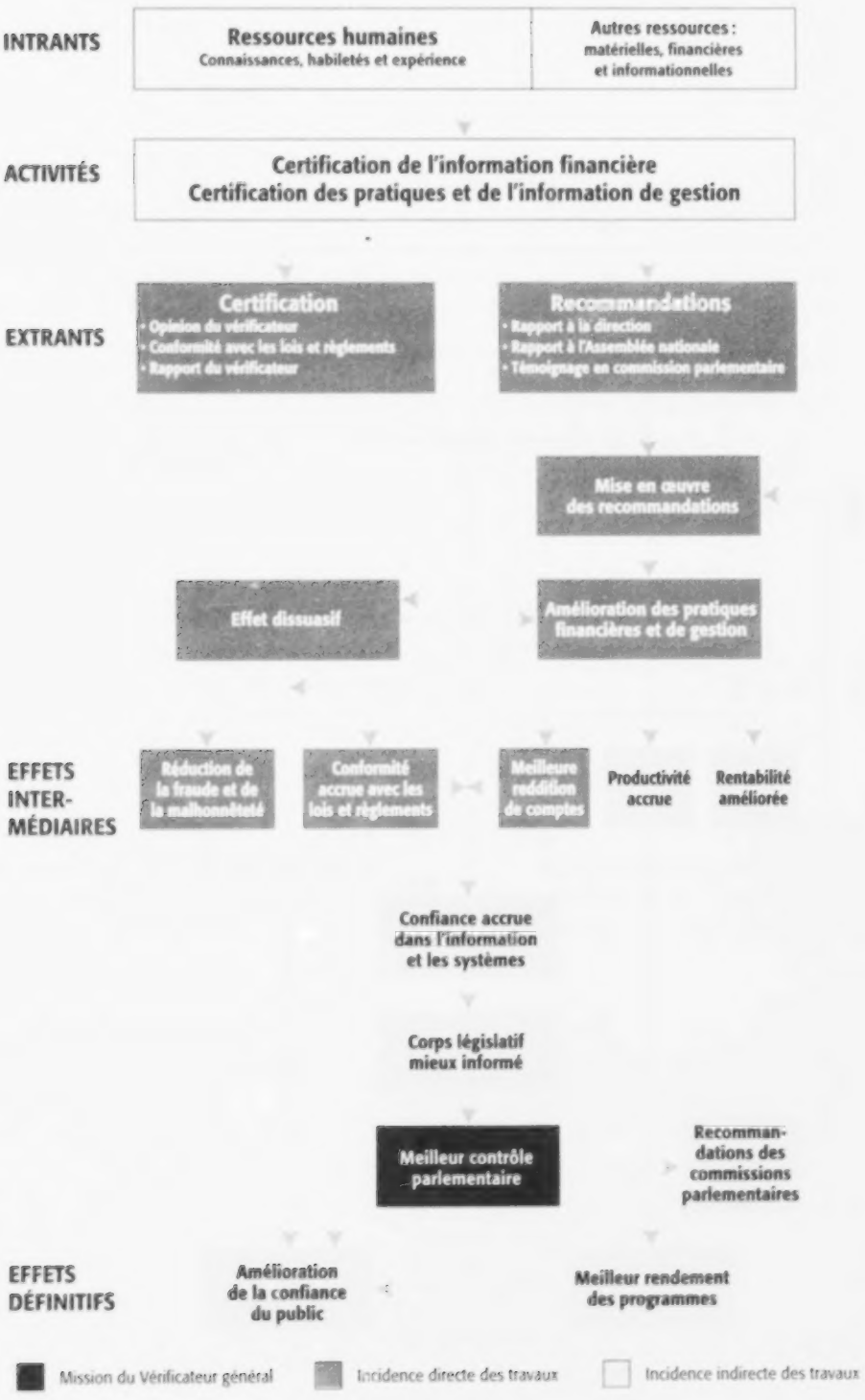

GRAPHIQUE 1

CHAMP DE COMPÉTENCE DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
EN MATIÈRE DE CERTIFICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

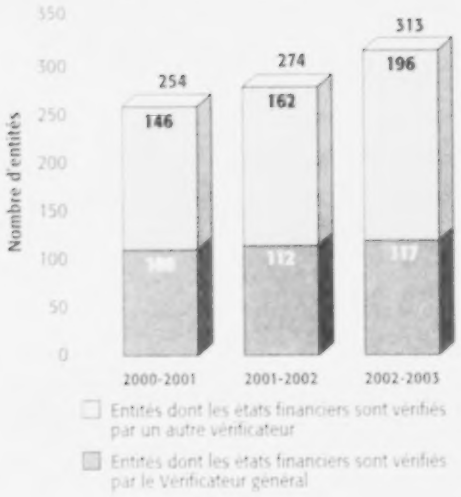

l'accroissement du nombre d'entités (21 p. cent) dont les états financiers sont vérifiés par un autre vérificateur s'explique essentiellement par la variation du nombre d'entités détenues par la Caisse de dépôt et placement du Québec et la Société générale de financement du Québec.

10. La certification des pratiques et de l'information de gestion a pour but de renseigner les parlementaires sur les différents aspects de la performance des entités. À cette fin, le Vérificateur général procède à des vérifications de l'optimisation des ressources et de l'information divulguée par les entités dans leur rapport annuel de gestion.

11. Lorsqu'il s'agit de définir le champ de compétence en fonction de cette activité, il faut ajouter à la liste des entités faisant l'objet de la certification de l'information financière les organismes publics et les organismes du gouvernement qui ne produisent pas d'états financiers distincts; en effet, leurs dépenses sont comptabilisées dans le Fonds consolidé du revenu et vérifiées à même les états financiers du gouvernement. Il faut aussi y ajouter les bénéficiaires de subventions versées par les organismes publics et gouvernementaux, tels ceux du réseau de la santé et des services sociaux et de celui de l'éducation.

12. Nos travaux donnent lieu à des recommandations formulées dans les rapports à la direction des entités et publiées dans notre rapport annuel à l'Assemblée nationale. Une fois ces recommandations mises en œuvre, elles contribuent à améliorer les pratiques financières et de gestion des entités vérifiées ainsi que leur reddition de comptes.

13. En outre, ces travaux ont un effet dissuasif sur quiconque serait enclin à s'adonner à la fraude et à la malhonnêteté. Enfin, ils permettent aux parlementaires d'avoir une confiance accrue dans l'information produite par les entités, d'être mieux informés et d'exercer un meilleur contrôle parlementaire (figure 1).

FIGURE 1

CHAMPS D'ACTION ET EFFETS DES TRAVAUX

Vision et valeurs

14. Notre vision consiste à être expert en certification de l'information destinée aux parlementaires et à être reconnu comme tel, grâce à l'objectivité et à la qualité de nos travaux.

15. Le Vérificateur général jouit d'un statut particulier. En effet, la *Loi sur le vérificateur général* fixe le cadre légal qui assure son indépendance par rapport aux entités qu'il vérifie. Il est nommé par au moins les deux tiers des membres de l'Assemblée nationale pour un mandat non renouvelable de 10 ans. Il relève directement de cette dernière, non du gouvernement. De plus, aucune facturation de ses services de vérification n'est faite auprès des ministères, des organismes et des entreprises; son financement provient entièrement des crédits accordés par le Parlement.

16. Les valeurs que nous privilégions s'énoncent comme suit :

- du personnel compétent, responsable et dynamique : notre force ;
- l'indépendance, l'objectivité et l'éthique : nos assises d'intervention ;
- des relations cordiales et professionnelles avec les entités : notre attitude.

17. Ces valeurs sont intégrées dans notre code de déontologie, dans le respect des règles d'éthique propres à notre secteur d'activité professionnelle. Ce document est remis aux nouveaux employés lors de l'accueil. Aucun manquement au code de déontologie n'a été constaté en 2002-2003.

Structure organisationnelle

18. Le Vérificateur général s'est doté d'une structure organisationnelle qui lui permet de s'acquitter de ses devoirs et de ses responsabilités (figure 2).

19. Les activités de vérification sont sous la gouverne de deux vérificateurs généraux adjoints. Quatre directeurs principaux les secondent dans leur tâche et coordonnent les travaux des 16 directions de vérification. En vue d'augmenter l'efficience et l'efficacité des équipes de travail, chaque direction se voit confier les mandats liés à des domaines particuliers, comme l'agriculture, la culture, l'éducation, l'environnement et la santé.

20. Quant aux activités de soutien, elles se divisent en trois secteurs : les directions des services-conseils et de l'assurance qualité, de l'administration et du cabinet.

21. La direction des services-conseils et de l'assurance qualité assure le soutien direct à la vérification par ses services-conseils, l'assurance qualité a priori et a posteriori, l'élaboration de normes et d'orientations, le développement professionnel ainsi que la recherche et l'expérimentation.

22. La direction de l'administration se charge des activités de soutien relatives à la gestion des ressources humaines, informationnelles, financières et matérielles ainsi que des services linguistiques.

23. De son côté, la direction du cabinet s'occupe des communications de l'organisme ainsi que des services juridiques.

FIGURE 2

ORGANIGRAMME (au 31 mars 2003)

* Par intérim

Orientations stratégiques

24. Nos *Orientations stratégiques 2000-2003*, lesquelles sont détaillées dans la section « Résultats », sont la base de notre reddition de comptes. Elles s'énoncent en trois volets :

- la certification de l'information financière;
- la certification des pratiques et de l'information de gestion;
- la gestion de l'organisme.

25. Nous en sommes à la troisième et dernière année de leur mise en œuvre. Toutefois, les indicateurs relativement à ces orientations ont été modifiés à la suite des conclusions d'un groupe de travail. En effet, 17 indicateurs additionnels se

FIGURE 2

ORGANIGRAMME (au 31 mars 2003)

* Par intérim

Orientations stratégiques

24. Nos *Orientations stratégiques 2000-2003*, lesquelles sont détaillées dans la section « Résultats », sont la base de notre reddition de comptes. Elles s'énoncent en trois volets :

- la certification de l'information financière;
- la certification des pratiques et de l'information de gestion;
- la gestion de l'organisme.

25. Nous en sommes à la troisième et dernière année de leur mise en œuvre. Toutefois, les indicateurs relativement à ces orientations ont été modifiés à la suite des conclusions d'un groupe de travail. En effet, 17 indicateurs additionnels se

rapportant à nos objectifs sont publiés et 2 autres touchant la vérification de l'optimisation des ressources ont été retirés, soit le pourcentage de lacunes pour lesquelles les causes sont identifiées et le pourcentage de lacunes pour lesquelles les conséquences sont mesurées. Ces éléments correspondaient à des moyens d'évaluer la qualité plutôt qu'à des indicateurs de résultats comme tels.

26. De plus, de nouvelles cibles annuelles ont été fixées à la suite des résultats préliminaires obtenus pour 2001-2002. De même, l'orientation concernant la certification des pratiques et de l'information de gestion ainsi que l'objectif relatif à la certification des rapports sur la performance ont été modifiés.

ANALYSE

27. Le tableau 1 présente un sommaire des résultats obtenus pour l'année, les cibles visées pour 2002-2003 ainsi que les résultats de l'année précédente. Les difficultés à obtenir des données financières dans un délai permettant leur vérification avant la publication de notre rapport annuel de gestion nous ont contraints à utiliser des données non vérifiées.

28. Il est à noter que l'information relative aux coûts – les graphiques 2 à 6 et le graphique 8 insérés dans les sections subséquentes – est fournie pour deux années seulement. En effet, depuis l'exercice 2001-2002, nos données financières sont comptabilisées conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada alors qu'il n'a pas été possible, au prix d'un effort raisonnable, de redresser les données de l'exercice 2000-2001.

29. Selon l'obligation légale qui nous est faite, les ressources consacrées aux activités de vérification sont affectées en priorité à la certification de l'information financière. Par la suite, les ressources disponibles sont réparties entre la certification des pratiques et de l'information de gestion et les activités de développement professionnel, en fonction des objectifs annuels.

3 . Nous avons maintenu le nombre d'heures dédiées aux activités de vérification, comme le montre le tableau 2. L'augmentation de l'effort de vérification en matière de certification de l'information financière s'explique par l'accroissement du nombre d'heures consacrées à la rédaction de rapports à la direction. Par conséquent, les ressources disponibles pour la certification des pratiques et de l'information de gestion ont été réduites d'autant.

31. Les heures attribuables aux activités de soutien représentent 35 p. cent des heures totales, comparativement à 34 p. cent l'an dernier. Le temps accordé à la formation du personnel, à la révision de nos méthodes de travail concernant la certification de l'information financière et la certification des pratiques et de l'information de gestion de même que celui consacré à l'élaboration de nos nouvelles orientations stratégiques motivent cette variation.

TABLEAU 1

SOMMAIRE DES RÉSULTATS

		2002-2003		2001-2002
		Cibles	Résultats	Résultats
Références	**Certification de l'information financière**			
Tableau 2	Pourcentage du coût de cette activité par rapport aux coûts totaux		56,8 %	54,9 %
34.	Coût horaire		85,35 $	77,73 $
39.	Pourcentage des états financiers conformes aux PCGR	90 %	88 %	85 %
40.	Pourcentage des états financiers produits en moins de 90 jours	55 %	49 %	48 %
41.	Délai moyen d'émission des rapports du vérificateur		116 jours	109 jours
41.	Délai d'émission du rapport du vérificateur sur les états financiers consolidés du gouvernement		255 jours	256 jours
44.	Nombre de rapports adressés aux entités	35	39	25
44.	Nombre de rapports transmis à l'Assemblée nationale	12	13	9
45.	Taux d'application des recommandations[1]		63 %	n.d.
47.	Coût de la vérification des états financiers consolidés du gouvernement		898 000 $	739 000 $[2]
48.	Coût de la vérification des états financiers des entités ayant un historique de 4 ans		6 385 000 $	5 971 000 $[2]
	Certification des pratiques et de l'information de gestion			
Tableau 2	Pourcentage du coût de cette activité par rapport aux coûts totaux		40,6 %	42,3 %
25.	Pourcentage de lacunes pour lesquelles les causes sont identifiées[3]		s.o.	s.o.
25.	Pourcentage de lacunes pour lesquelles les conséquences sont mesurées[3]		s.o.	s.o.
34.	Coût horaire		86,65 $	79,78 $
Tableau 5	Nombre d'interventions en matière d'information sur la performance[4]		3	2
63.	Coût moyen des VOR d'envergure gouvernementale et thématiques		534 000 $	402 000 $[2]
63.	Coût moyen des VOR dans les réseaux		503 000 $	593 000 $[2]
63.	Coût moyen des VOR sectorielles		528 000 $	599 000 $[2]
69.	Taux d'application des recommandations	80 %	85 %	70 %
73.	Coût moyen des suivis des recommandations		128 000 $	105 000 $[2]
76.	Nombre de rapports discutés en commission parlementaire		8	8
76.	Nombre d'heures de présence en commission parlementaire		39	54
	Gestion de l'organisation			
79.	Pourcentage des dépenses consacrées à la rémunération		77 %	80 %
86.	Degré de satisfaction au travail[5]			
93.	Taux de roulement du personnel professionnel de vérification	15 %	11,7 %	18,1 %
96.	Taux d'absentéisme		15,6 %	16,5 %
97.	Réalisations découlant du plan d'effectif[5]			
100.	Nombre moyen de jours consacrés au développement professionnel	6	7	6,5
101.	Pourcentage du coût de la formation et du perfectionnement par rapport à la masse salariale		3,9 %	3,8 %
108.	Améliorations apportées au système de gestion de la qualité[5]			
117.	Améliorations apportées au rapport annuel de gestion[5]			
119.	Délai de publication du rapport annuel de gestion	90 jours	80 jours	249 jours
120.	Certification de notre rapport annuel de gestion[5]			
125.	Mandat législatif[4,5]			

1. Taux compilé pour la première année.
2. Montant redressé pour tenir compte de l'impact financier découlant de l'application des PCGR dans nos états financiers.
3. Indicateur retiré.
4. Indicateur révisé.
5. À ce sujet, l'information est descriptive.

TABLEAU 2

VENTILATION DES HEURES TRAVAILLÉES ET DES COÛTS TOTAUX DE L'EXERCICE

	2002-2003				2001-2002			
	Heures		Coût		Heures		Coût	
Activités de vérification	Nombre	%	En milliers de dollars	%	Nombre	%	En milliers de dollars	%
Certification de l'information financière	**117013**	**57,2**	**9987**	**56,8**	**113560**	**55,7**	**8827**	**54,9**
Certification des pratiques et de l'information de gestion								
Vérification de l'optimisation des ressources	61243	30,0	5410	30,8	68912	33,8	5509	34,2
Suivi des recommandations	11981	5,9	975	5,5	8511	4,2	689	4,3
Information sur la performance	9093	4,4	748	4,3	7851	3,8	605	3,8
	82317	**40,3**	**7133**	**40,6**	**85274**	**41,8**	**6803**	**42,3**
Autres travaux de vérification	**5070**	**2,5**	**455**	**2,6**	**5121**	**2,5**	**450**	**2,8**
Total – activités de vérification	**204400**	**100,0**	**17575**	**100,0**	**203955**	**100,0**	**16080**	**100,0**
Activités de soutien								
Développement professionnel	20268				19053			
Soutien professionnel	12325				10345			
Soutien administratif	77456				74758			
Total – activités de soutien	**110049**		**4796***		**104156**		**4344***	
Total global	**314449**				**308111**			

* Le coût de ces activités est déjà compris dans celui des activités de vérification.

32. Le coût des activités de vérification se compose des coûts directs des traitements, des honoraires professionnels et des frais de déplacement. À ceux-ci s'ajoutent le coût des activités de soutien et les frais généraux (communication, transport, loyer et autres) qui sont imputés sur la base des heures de travail se rapportant à chacun des mandats.

33. Les coûts totaux de l'exercice se sont accrus de 1495000 dollars (9,3 p. cent). Cette augmentation résulte de plusieurs éléments : hausse de la masse salariale (4,1 p. cent) occasionnée par l'augmentation des salaires liée aux conventions collectives et l'embauche de personnel additionnel ; recours à plus de services de professionnels externes (2,0 p. cent), étant donné la pénurie de main-d'œuvre occasionnelle ; frais relatifs au déménagement du bureau de Québec (1,2 p. cent) ; mise à jour des licences pour l'utilisation de logiciels (1,1 p. cent) ; variation nette des autres dépenses (0,9 p. cent).

34. Ainsi, le coût horaire des activités de certification de l'information financière est passé de 77,73 à 85,35 dollars et celui des activités de certification des pratiques et de l'information de gestion, de 79,78 à 86,65 dollars.

TABLEAU 2

VENTILATION DES HEURES TRAVAILLÉES ET DES COÛTS TOTAUX DE L'EXERCICE

	2002-2003				2001-2002			
	Heures		Coût		Heures		Coût	
Activités de vérification	Nombre	%	En milliers de dollars	%	Nombre	%	En milliers de dollars	%
Certification de l'information financière	**117013**	**57,2**	**9987**	**56,8**	**113560**	**55,7**	**8827**	**54,9**
Certification des pratiques et de l'information de gestion								
Vérification de l'optimisation des ressources	61243	30,0	5410	30,8	68912	33,8	5509	34,2
Suivi des recommandations	11981	5,9	975	5,5	8511	4,2	689	4,3
Information sur la performance	9093	4,4	748	4,3	7851	3,8	605	3,8
	82317	**40,3**	**7133**	**40,6**	**85274**	**41,8**	**6803**	**42,3**
Autres travaux de vérification	**5070**	**2,5**	**455**	**2,6**	**5121**	**2,5**	**450**	**2,8**
Total – activités de vérification	**204400**	**100,0**	**17575**	**100,0**	**203955**	**100,0**	**16080**	**100,0**
Activités de soutien								
Développement professionnel	20268				19053			
Soutien professionnel	12325				10345			
Soutien administratif	77456				74758			
Total – activités de soutien	**110049**		**4796***		**104156**		**4344***	
Total global	**314449**				**308111**			

* Le coût de ces activités est déjà compris dans celui des activités de vérification.

32. Le coût des activités de vérification se compose des coûts directs des traitements, des honoraires professionnels et des frais de déplacement. À ceux-ci s'ajoutent le coût des activités de soutien et les frais généraux (communication, transport, loyer et autres) qui sont imputés sur la base des heures de travail se rapportant à chacun des mandats.

33. Les coûts totaux de l'exercice se sont accrus de 1 495 000 dollars (9,3 p. cent). Cette augmentation résulte de plusieurs éléments : hausse de la masse salariale (4,1 p. cent) occasionnée par l'augmentation des salaires liée aux conventions collectives et l'embauche de personnel additionnel ; recours à plus de services de professionnels externes (2,0 p. cent), étant donné la pénurie de main-d'œuvre occasionnelle ; frais relatifs au déménagement du bureau de Québec (1,2 p. cent) ; mise à jour des licences pour l'utilisation de logiciels (1,1 p. cent) ; variation nette des autres dépenses (0,9 p. cent).

34. Ainsi, le coût horaire des activités de certification de l'information financière est passé de 77,73 à 85,35 dollars et celui des activités de certification des pratiques et de l'information de gestion, de 79,78 à 86,65 dollars.

Certification de l'information financière

35. Ce secteur d'activité comprend la vérification des états financiers du gouvernement ainsi que de ceux de ses organismes, entreprises et fonds dont nous sommes le vérificateur selon la loi. Il comprend également l'exercice du droit de regard sur les états financiers vérifiés par un autre vérificateur. Dans le cadre de ces travaux, nous accomplissons également des interventions qui mènent à la rédaction de rapports à la direction (tableau 3).

TABLEAU 3

INTERVENTIONS* RELATIVES À LA CERTIFICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Nature de l'intervention	2002-2003	2001-2002	2000-2001
Vérification des états financiers	163	157	146
Exercice du droit de regard	205	168	152
Rédaction d'un rapport à la direction	39	25	28

*Interventions terminées dans l'année.

36. L'accroissement du nombre d'interventions est lié aux deux facteurs suivants : des entités additionnelles font maintenant partie de notre champ de compétence et plusieurs interventions peuvent être réalisées relativement à une même entité.

Orientation

37. Accroître l'utilité de l'information financière en obtenant une présentation de haute qualité et en temps opportun et augmenter la valeur ajoutée des travaux de certification de l'information financière.

Utilité de l'information financière

Objectif

38. Exiger que les entités produisent des états financiers de qualité, c'est-à-dire conformes aux PCGR ou aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, et veiller à ce que 80 p. cent des entités produisent leurs états financiers vérifiés dans les 90 jours après la fin de leur exercice financier.

Résultats

39. Nos travaux indiquent que 88 p. cent des états financiers que nous avons vérifiés durant l'année étaient conformes aux PCGR. Une amélioration de 3 points par rapport à l'an passé n'a pas été suffisante pour que nous puissions atteindre notre cible, fixée à 90 p. cent pour 2002-2003.

40. En ce qui a trait au délai de 90 jours pour produire les états financiers que nous vérifions, nous constatons que seulement 49 p. cent des états financiers ont été produits à l'intérieur de ce délai, soit 1 point de pourcentage de plus que l'année dernière. Le résultat obtenu est en deçà de la cible pour 2002-2003, soit 55 p. cent.

41. Le délai moyen est passé de 109 à 116 jours pour l'ensemble des états financiers, tandis que, pour ceux qui ont été produits plus de 90 jours après la fin de l'exercice, il est passé de 151 à 160 jours, ce qui tend à diminuer l'utilité de l'information financière. De plus, compte tenu de la production tardive des états financiers consolidés du gouvernement, le délai de production de notre rapport du vérificateur sur ces états a été de 255 jours; il était de 256[1] jours pour l'année précédente.

42. L'atteinte de ces cibles est tributaire, en grande partie, de la volonté des dirigeants et elle suppose que les entités acceptent de modifier leurs pratiques. Une nouvelle démarche visant à sensibiliser la haute direction des entités et les comités de vérification, notamment à l'échéancier des travaux, a été amorcée.

Valeur ajoutée des travaux de certification de l'information financière

Objectif

43. Produire annuellement 35 rapports adressés aux entités, dont 20 p. cent sont également transmis à l'Assemblée nationale, résultant de nos travaux en certification de l'information financière en vue de l'amélioration de la gestion des fonds publics.

Résultats

44. Nos travaux de certification de l'information financière ont donné lieu à 39 rapports à la direction, comparativement à 25 l'an dernier, eu égard aux 10 rapports relatifs aux comités de transition créés lors des fusions municipales. Des extraits de 13 des 39 rapports (33 p. cent) ont été portés à l'attention des parlementaires, ayant été versés dans l'un des deux tomes de notre rapport annuel pour 2001-2002. Nous avons donc atteint notre cible annuelle visant la production de 35 rapports dont 12 présentés à l'Assemblée nationale.

45. Dans le but de mesurer la valeur ajoutée de nos travaux, nous avons compilé les données concernant le niveau d'application des recommandations formulées dans les 25 rapports à la direction de l'an dernier (tableau 4). Ces recommandations portent sur le contrôle interne, la conformité, la comptabilité, la présentation de l'information et la gestion.

1. Chiffre redressé.

TABLEAU 4

NIVEAU D'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA CERTIFICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Nombre de recommandations					
Appliquées	Partiellement appliquées		Non appliquées	Total	Recommandations caduques
	Progrès satisfaisants	Progrès insatisfaisants			
35	11	18	38	102	5
34 %	11 %	18 %	37 %	100 %	
Gestes concrets : 63 %					

46. Globalement, 63 p. cent de nos recommandations ont suscité des gestes concrets de la part des gestionnaires; cependant, 37 p. cent ne sont toujours pas appliquées. Il est à noter que près de la moitié des recommandations non encore appliquées concerne les états financiers du gouvernement et ceux du Curateur public du Québec. Soulignons que les données de cet indicateur sont compilées pour la première fois en ce qui a trait à la certification de l'information financière et que, par conséquent, nous ne pouvons présenter d'information comparative.

47. Le coût de la vérification des états financiers consolidés du gouvernement au 31 mars 2002 est à la hausse, comme en fait foi le graphique 2. En plus de l'augmentation des frais généraux, les raisons de cette hausse sont la réalisation de travaux particuliers sur les instruments financiers et sur les répercussions qu'aurait la consolidation des entités du réseau de la santé et des services sociaux et de celui de l'éducation.

48. Par ailleurs, le graphique 3 fournit le coût de la vérification des états financiers produits par 85 entités ayant un historique de quatre ans (le coût de la vérification des états financiers consolidés du gouvernement en est exclu).

GRAPHIQUE 2

COÛT DE LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC AU 31 MARS (en milliers de dollars)

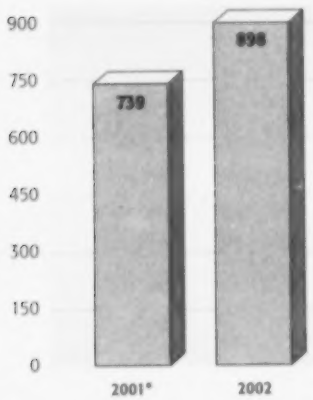

GRAPHIQUE 3

COÛT DE LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS DE 85 ENTITÉS AYANT UN HISTORIQUE DE QUATRE ANS (en milliers de dollars)

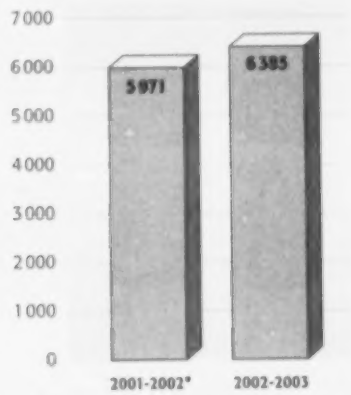

* Le montant est redressé pour tenir compte de l'impact financier découlant de l'application des PCGR dans nos états financiers.

TABLEAU 4

NIVEAU D'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA CERTIFICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Nombre de recommandations					
Appliquées	Partiellement appliquées		Non appliquées	Total	Recommandations caduques
	Progrès satisfaisants	Progrès insatisfaisants			
35	11	18	38	102	5
34 %	11 %	18 %	37 %	100 %	
Gestes concrets : 63 %					

46. Globalement, 63 p. cent de nos recommandations ont suscité des gestes concrets de la part des gestionnaires; cependant, 37 p. cent ne sont toujours pas appliquées. Il est à noter que près de la moitié des recommandations non encore appliquées concerne les états financiers du gouvernement et ceux du Curateur public du Québec. Soulignons que les données de cet indicateur sont compilées pour la première fois en ce qui a trait à la certification de l'information financière et que, par conséquent, nous ne pouvons présenter d'information comparative.

47. Le coût de la vérification des états financiers consolidés du gouvernement au 31 mars 2002 est à la hausse, comme en fait foi le graphique 2. En plus de l'augmentation des frais généraux, les raisons de cette hausse sont la réalisation de travaux particuliers sur les instruments financiers et sur les répercussions qu'aurait la consolidation des entités du réseau de la santé et des services sociaux et de celui de l'éducation.

48. Par ailleurs, le graphique 3 fournit le coût de la vérification des états financiers produits par 85 entités ayant un historique de quatre ans de coût de la vérification des états financiers consolidés du gouvernement en est exclu.

GRAPHIQUE 2

COÛT DE LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC AU 31 MARS (en milliers de dollars)

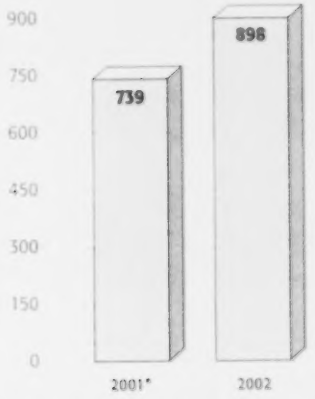

GRAPHIQUE 3

COÛT DE LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS DE 85 ENTITÉS AYANT UN HISTORIQUE DE QUATRE ANS (en milliers de dollars)

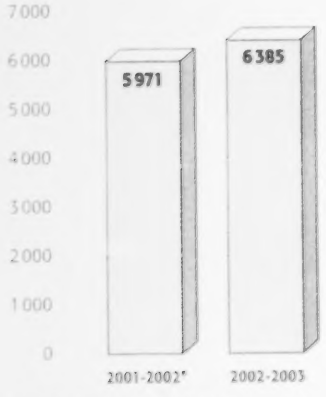

* Le montant est redressé pour tenir compte de l'impact financier découlant de l'application des PCGR dans nos états financiers.

49. Par rapport à l'année précédente, le coût de ces mandats a connu une augmentation de 414 000 dollars (7 p. cent). Bien que le nombre d'heures nécessaires pour réaliser ces mandats ait diminué, nous avons eu recours à plus de services de professionnels externes (5 p. cent).

Certification des pratiques et de l'information de gestion

50. Ce volet englobe les travaux concernant l'information sur la performance, la vérification de l'optimisation des ressources et le suivi des recommandations. Le tableau 5 précise le nombre d'interventions effectuées en fonction de leur nature alors que l'annexe 2 en fournit la liste.

TABLEAU 5

INTERVENTIONS* RELATIVES À LA CERTIFICATION DES PRATIQUES ET DE L'INFORMATION DE GESTION

Nature de l'intervention	2002-2003	2001-2002	2000-2001
Information sur la performance	3	2	s.o.
Optimisation des ressources			
Vérification d'envergure gouvernementale ou thématique	1	6	3
Vérification dans les réseaux	3	4	3
Vérification sectorielle	2	1	7
Travail spécial	–	–	1
Suivi des recommandations	5	7	14

* Interventions terminées dans l'année.

51. En 2002-2003, nous avons revu la planification de deux vérifications de l'optimisation des ressources et de trois suivis des recommandations à la suite d'événements imprévus. En effet, le Vérificateur général a décidé de procéder à deux vérifications : l'une découle d'une demande conjointe du premier ministre du Québec et du chef de l'opposition officielle et touche l'attribution des contrats ainsi que la gestion du projet de construction « Complexe CDP Capital » de la Caisse de dépôt et placement du Québec ; l'autre répond à la demande du gouvernement relativement aux allégations de mauvaise gestion portées contre Montréal Mode inc., filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Nous comptons publier ces deux rapports en juin 2003.

52. De plus, la publication de deux vérifications de l'optimisation des ressources et de deux suivis des recommandations a dû être reportée. Cette situation s'explique par le manque de ressources en certification de l'information financière, ce qui a mobilisé notre personnel d'expérience.

Orientation

53. Inciter les entités gouvernementales à améliorer leurs pratiques de gestion, la mesure de leur performance et leur reddition de comptes.

Information sur la performance

54. À la lumière des conclusions tirées de nos deux projets pilotes en matière de certification de l'information sur la performance, la portée de ce type de missions ainsi que notre objectif à cet égard ont été révisés pour 2002-2003. L'orientation s'en est trouvée modifiée puisque nous y avons retiré la certification des rapports annuels de gestion.

Objectif

55. Contribuer en 2002-2003 à l'amélioration de la reddition de comptes des entités gouvernementales en matière d'information sur la performance en tenant compte des exigences de la *Loi sur l'administration publique*.

Résultats

56. Nous avions prévu réaliser une étude sur la qualité de la reddition de comptes en examinant plusieurs rapports annuels de gestion et procéder aux analyses souhaitées par les parlementaires à ce propos.

57. Nous avons effectivement analysé 16 rapports annuels de gestion d'entités assujetties à la *Loi sur l'administration publique*. Les résultats de cette vérification seront publiés dans le premier tome de notre rapport annuel pour l'année 2002-2003.

58. En outre, à la demande des parlementaires, nous les avons assistés dans l'analyse du rapport du président du Conseil du trésor sur l'application de la *Loi sur l'administration publique*.

59. Par ailleurs, le gouvernement du Québec a confié au Vérificateur général le mandat de vérifier et de certifier la qualité de l'information publiée par le ministère de la Santé et des Services sociaux concernant chacun des 67 indicateurs de santé qui font l'objet de la reddition de comptes à la population québécoise. Un chapitre du tome II de notre rapport annuel pour l'année 2001-2002 est consacré à ces travaux.

Objectif

60. Maximiser l'influence de nos travaux de vérification de l'optimisation des ressources et augmenter le taux d'application de nos recommandations à 80 p. cent.

Vérification de l'optimisation des ressources

61. Le Vérificateur général ayant une vision d'ensemble de l'administration publique, ses travaux peuvent apporter un éclairage utile aux parlementaires sur des situations actuelles ou émergentes et ainsi alimenter les débats. Une vérification thématique vise cet objectif en ciblant un sujet commun à plusieurs entités et comporte une prise de position du Vérificateur général.

62. Une vérification est qualifiée de sectorielle lorsqu'elle a pour but d'examiner la qualité de la gestion d'une entité ou d'une activité particulière. Lorsque le sujet abordé concerne plus d'une entité, la vérification est dite d'envergure gouvernementale. Quant à la vérification dans les réseaux, elle consiste à effectuer des travaux dans les organismes du réseau de l'éducation et de celui de la santé et des services sociaux.

Résultats

63. Au cours de l'exercice, six vérifications de l'optimisation des ressources ont été terminées. Les graphiques 4, 5 et 6 illustrent le coût moyen de ces travaux selon leur portée.

64. Le coût moyen des vérifications d'envergure gouvernementale et thématiques est plus élevé en 2002-2003. Or, le coût des six mandats effectués en 2001-2002 variait de 145 000 à 638 000 dollars. On voit que le coût de la seule vérification exécutée en 2002-2003 se situe à l'intérieur de cet intervalle (graphique 4).

65. En 2002-2003, en ce qui concerne les vérifications dans les réseaux, un des trois mandats a été réalisé en moins de temps que les 8 000 heures habituellement requises pour ce type de mandats, ce qui a pour effet de réduire le coût moyen (graphique 5).

COÛT MOYEN DES VÉRIFICATIONS DE L'OPTIMISATION DES RESSOURCES (VOR) (en milliers de dollars)

GRAPHIQUE 4

VOR D'ENVERGURE GOUVERNEMENTALE ET THÉMATIQUES

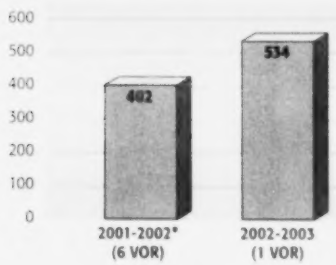

GRAPHIQUE 5

VOR DANS LES RÉSEAUX

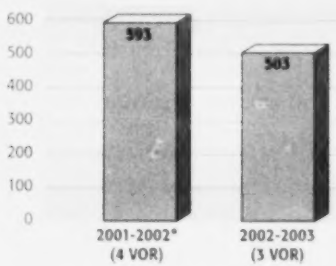

GRAPHIQUE 6

VOR SECTORIELLES

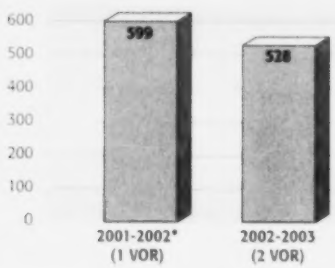

* Le montant est redressé pour tenir compte de l'impact financier découlant de l'application des PCGR dans nos états financiers.

66. Le coût moyen des vérifications sectorielles conduites cette année est inférieur à celui de l'an dernier. En effet, l'un des deux mandats visait un sujet plus restreint et a donc nécessité moins d'heures que les 5000 heures généralement requises pour ce type de mandats. Par contre, l'autre mandat qui traite de la gestion de la ressource forestière, a demandé plus de 8000 heures, compte tenu de sa nature complexe (graphique 6).

Suivi des recommandations

67. Le suivi des recommandations formulées dans nos rapports antérieurs favorise le contrôle parlementaire, une meilleure gestion des fonds et autres biens publics et maximise l'influence de nos travaux.

Résultats

68. Le suivi des recommandations de 5 vérifications de l'optimisation des ressources a été effectué en 2002-2003. Nos travaux ont permis d'évaluer le niveau d'application des 48 recommandations énoncées dans des rapports annuels à l'Assemblée nationale des années antérieures.

69. Le graphique 7 présente le niveau d'application des recommandations pour les trois dernières années. En 2002-2003, 85 p. cent des recommandations ont suscité des gestes concrets de la part des gestionnaires, c'est-à-dire qu'elles ont été appliquées en tout ou en partie, comparativement à 70 p. cent l'an dernier.

GRAPHIQUE 7

NIVEAU D'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA VÉRIFICATION DE L'OPTIMISATION DES RESSOURCES

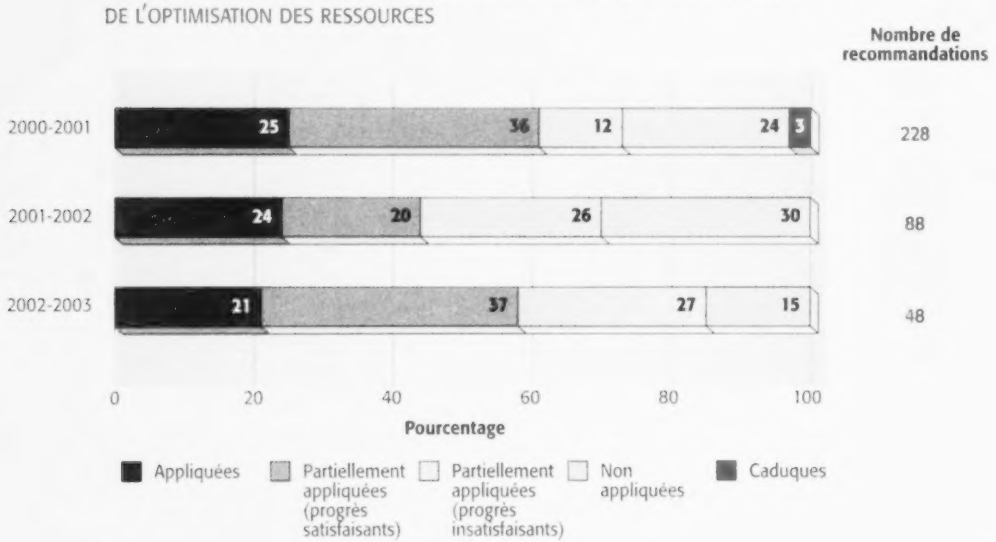

Coût moyen des vérifications de l'optimisation des ressources (VOR) (en milliers de dollars)

Graphique 4

VOR d'envergure gouvernementale et thématiques

Graphique 5

VOR dans les réseaux

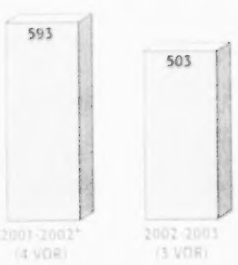

Graphique 6

VOR sectorielles

66. Le [illegible] vérifications [illegible] est inférieur à celui de l'audit financier. Les [illegible] plus [illegible] et [illegible] [illegible] [illegible]

70. Cette augmentation provient essentiellement de la hausse de 17 points de pourcentage concernant les recommandations partiellement appliquées ayant donné lieu à des progrès satisfaisants. Plus particulièrement, on peut l'associer au suivi des recommandations relatif à 2 vérifications de l'optimisation des ressources. L'une, menée auprès du ministère de l'Éducation, concernait la formation professionnelle et technique dans les établissements publics: les 9 recommandations se classent dans cette catégorie. L'autre touchait la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec: 7 des 10 recommandations s'y retrouvent aussi.

71. Globalement, depuis trois ans, les suivis indiquent qu'en moyenne 76 p. cent de nos recommandations ont suscité des gestes concrets. Toutefois, nous ne sommes satisfaits des progrès que dans 54 p. cent des cas.

72. Nous poursuivrons nos efforts pour inciter les entités à produire un plan d'action en vue de mettre en œuvre nos recommandations de manière satisfaisante.

73. Le coût moyen des suivis des recommandations est calculé selon le nombre d'interventions réalisées de façon distincte. En effet, nous effectuons parfois un suivi en même temps qu'une vérification de l'optimisation des ressources. Dans ces cas, les suivis sont exclus du calcul afin de mieux refléter le coût moyen. L'augmentation du coût moyen des suivis des recommandations est surtout attribuable à un mandat ayant nécessité des travaux plus importants que d'habitude (graphique 8).

GRAPHIQUE 8

COÛT MOYEN DES SUIVIS DES RECOMMANDATIONS (en milliers de dollars)

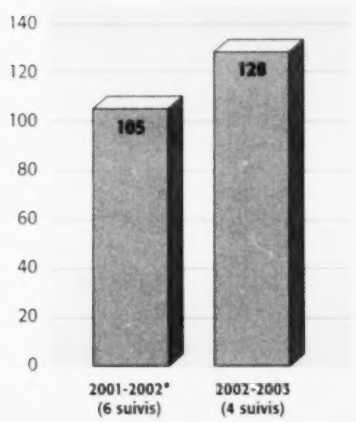

* Le montant est redressé pour tenir compte de l'impact financier découlant de l'application des PCGR dans nos états financiers.

Soutien à l'égard du contrôle parlementaire

74. Les séances publiques donnent l'occasion aux élus d'entendre les sous-ministres et les dirigeants d'organismes concernés par nos vérifications et de discuter avec eux des mesures prévues pour corriger les lacunes signalées dans nos rapports.

75. Le nombre de rapports discutés en commission parlementaire et le nombre d'heures pendant lesquelles nous assistons aux séances fournissent un indice de l'intérêt des députés pour nos travaux. Toutefois, des facteurs externes hors de notre contrôle influencent les résultats.

76. En 2002-2003, le Vérificateur général a été présent aux séances préparatoires ou publiques tenues par les commissions parlementaires pendant 39 heures (graphique 9). La Commission de l'administration publique a examiné en séances publiques les documents suivants : quatre rapports de vérification, deux rapports de suivi des recommandations ainsi que notre rapport annuel de gestion pour 2000-2001. Nous avons aussi assisté les parlementaires lors de l'analyse du rapport du président du Conseil du trésor sur l'application de la *Loi sur l'administration publique*, comme nous l'avons mentionné précédemment.

Graphique 9

Heures* de présence du Vérificateur général aux séances des commissions parlementaires

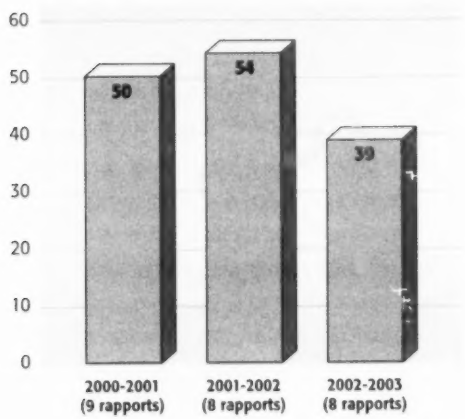

* Les heures sont consacrées principalement à l'étude de nos rapports.

Événements importants survenus à la suite de nos travaux

77. Les gestionnaires des entités auxquelles sont destinées nos recommandations s'engagent habituellement dans la recherche de solutions pour leur mise en œuvre. L'année 2002-2003 leur a permis d'exposer de nouveau, en commission parlementaire, les mesures qu'ils entendaient prendre.

70. Cette augmentation provient essentiellement de la hausse de 17 points de pourcentage concernant les recommandations partiellement appliquées ayant donné lieu à des progrès satisfaisants. Plus particulièrement, on peut l'associer au suivi des recommandations relatif à 2 vérifications de l'optimisation des ressources. L'une, menée auprès du ministère de l'Éducation, concernait la formation professionnelle et technique dans les établissements publics; les 9 recommandations se classent dans cette catégorie. L'autre touchait la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec; 7 des 10 recommandations s'y retrouvent aussi.

71. Globalement, depuis trois ans, les suivis indiquent qu'en moyenne 76 p. cent de nos recommandations ont suscité des gestes concrets. Toutefois, nous ne sommes satisfaits des progrès que dans 54 p. cent des cas.

72. Nous poursuivrons nos efforts pour inciter les entités à produire un plan d'action en vue de mettre en œuvre nos recommandations de manière satisfaisante.

73. Le coût moyen des suivis des recommandations est calculé selon le nombre d'interventions réalisées de façon distincte. En effet, nous effectuons parfois un suivi en même temps qu'une vérification de l'optimisation des ressources. Dans ces cas, les suivis sont exclus du calcul afin de mieux refléter le coût moyen. L'augmentation du coût moyen des suivis des recommandations est surtout attribuable à un mandat ayant nécessité des travaux plus importants que d'habitude (graphique 8).

GRAPHIQUE 8

COÛT MOYEN DES SUIVIS DES RECOMMANDATIONS (en milliers de dollars)

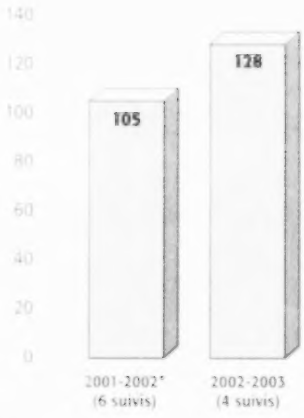

* Le montant est redressé pour tenir compte de l'impact financier découlant de l'application des PCGR dans nos états financiers.

Soutien à l'égard du contrôle parlementaire

74. Les séances publiques donnent l'occasion aux élus d'entendre les sous-ministres et les dirigeants d'organismes concernés par nos vérifications et de discuter avec eux des mesures prévues pour corriger les lacunes signalées dans nos rapports.

75. Le nombre de rapports discutés en commission parlementaire et le nombre d'heures pendant lesquelles nous assistons aux séances fournissent un indice de l'intérêt des députés pour nos travaux. Toutefois, des facteurs externes hors de notre contrôle influencent les résultats.

76. En 2002-2003, le Vérificateur général a été présent aux séances préparatoires ou publiques tenues par les commissions parlementaires pendant 39 heures (graphique 9). La Commission de l'administration publique a examiné en séances publiques les documents suivants : quatre rapports de vérification, deux rapports de suivi des recommandations ainsi que notre rapport annuel de gestion pour 2000-2001. Nous avons aussi assisté les parlementaires lors de l'analyse du rapport du président du Conseil du trésor sur l'application de la *Loi sur l'administration publique*, comme nous l'avons mentionné précédemment.

Graphique 9

Heures* de présence du Vérificateur général aux séances des commissions parlementaires

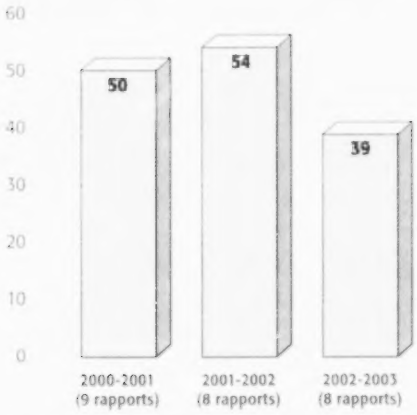

* Les heures sont consacrées principalement à l'étude de nos rapports.

Événements importants survenus à la suite de nos travaux

77. Les gestionnaires des entités auxquelles sont destinées nos recommandations s'engagent habituellement dans la recherche de solutions pour leur mise en œuvre. L'année 2002-2003 leur a permis d'exposer de nouveau, en commission parlementaire, les mesures qu'ils entendaient prendre.

78. Voici donc quelques événements qui sont en lien avec certains de nos travaux de vérification et qui ont ponctué la dernière année :

- La présentation, en mai 2002, et l'adoption en décembre du projet de loi n° 96 sur les services préhospitaliers d'urgence, qui donne un nouveau cadre juridique à ces services. Ce projet fait suite notamment au rapport de vérification paru sur ce sujet dans le second tome de notre rapport annuel de 1997-1998.
- L'entrée en vigueur, en juin 2002, du nouveau Règlement sur les exploitations agricoles qui tient compte, pour chaque ferme d'élevage porcin, de la capacité d'absorption des terres utilisées à des fins d'épandage. En 1996 et en 2000, le Vérificateur général avait soulevé plusieurs lacunes et incohérences dans les contrôles gouvernementaux du cheptel porcin au regard de la qualité de l'environnement.
- Le dépôt à l'Assemblée nationale, en novembre 2002, de la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise. Cette initiative s'inscrit dans l'esprit de notre rapport de vérification traitant de l'éthique au sein de l'administration gouvernementale québécoise, publié en juin 2001.
- L'entrée en vigueur, en décembre 2002, d'une modification législative ayant trait au calcul de la franchise et de la coassurance pour les médicaments. Ce calcul tient maintenant compte de la période couverte par l'ordonnance et est ajusté si le traitement prescrit excède 31 jours. Cette mesure fait écho à une recommandation formulée dans le second tome de notre rapport annuel de 2000-2001.
- La création, en février 2003, d'une Commission d'étude scientifique et technique indépendante sur la gestion de la forêt publique québécoise qui examinera les activités visées et adressera au gouvernement ses recommandations. Une de nos vérifications, parue en décembre 2002, portait sur ce sujet.
- La prise d'une décision qui aura certainement un effet positif à long terme quant au niveau d'application de nos recommandations. Ainsi, le Secrétariat du Conseil du trésor a adressé aux ministères et aux organismes gouvernementaux la demande suivante : dorénavant, leur rapport annuel de gestion comportera une section particulière où ils pourront témoigner des correctifs apportés à la suite des recommandations formulées par le Vérificateur général. Cette heureuse initiative favorisera certainement un meilleur suivi de nos recommandations, en facilitera le contrôle parlementaire et, de façon générale, contribuera à la saine gestion des fonds publics.

Gestion de l'organisation

79. Les ressources humaines sont la force de notre organisation. Il s'ensuit que la compétence et la qualité de vie au travail constituent des préoccupations constantes. D'ailleurs, la place centrale occupée par nos employés est une vérité bien concrète si l'on considère que 77 p. cent de nos ressources financières sont allouées aux traitements et autres rémunérations.

80. Au 31 mars 2003, l'effectif s'établissait à 226 postes occupés par des personnes en lien d'emploi, comparativement à 194 en 2001-2002. L'acquiescement à notre demande de ressources additionnelles par le Bureau de l'Assemblée nationale, en avril 2002, a porté l'effectif autorisé de 209 à 234 pour 2002-2003 et à 252 pour 2003-2004.

81. La répartition de notre personnel par catégorie s'est pratiquement maintenue dans les mêmes proportions que celles de l'année précédente, comme en fait foi le graphique 10.

GRAPHIQUE 10

RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR CATÉGORIES*

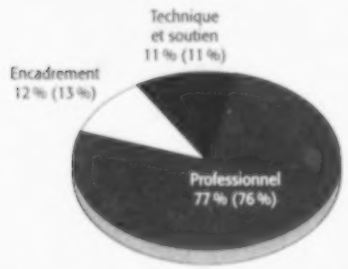

* Les pourcentages entre parenthèses représentent la répartition de l'année précédente.

Orientation

82. Viser une gestion efficace et mobilisatrice, adaptée aux nouvelles réalités.

Maintien de notre expertise

Objectif

83. Maintenir notre expertise en consolidant notre équipe et en réduisant le taux annuel de roulement du personnel de vérification à 10 p. cent.

Résultats

84. Notre plan d'action pour 2000-2003 sur la consolidation de l'effectif établit quatre axes d'intervention : la rétention du personnel, la rémunération et les conditions de travail, l'attraction et le bassin de main-d'œuvre ainsi que l'organisation du travail. Ces axes sont interreliés; en effet, pour retenir et attirer du personnel, il faut pouvoir offrir une rémunération compétitive et des conditions de travail intéressantes.

Rétention, rémunération et conditions de travail

85. Des mesures sont déjà en place à ce chapitre. Entre autres, mentionnons l'attribution de primes pour emploi professionnel de niveau plus élevé, l'application d'un processus de mobilité, l'octroi d'un congé avec traitement lors d'un long déplacement à l'extérieur et le paiement, à la demande de l'employé, des heures supplémentaires de travail qui sont effectuées.

86. Pour nous assurer de la satisfaction des employés, un sondage a été réalisé par une firme spécialisée en 2000-2001. Les résultats de ce sondage traduisaient un degré élevé de satisfaction au travail, ce qui plaçait le Vérificateur général au deuxième rang des 21 organisations publiques ou privées qui ont fait le même exercice. Nous prévoyons répéter l'opération en 2003-2004, comme l'annonce notre plan stratégique pour 2003-2006.

87. En 2002-2003, nous avons reçu une décision favorable du Secrétariat du Conseil du trésor nous permettant d'attribuer aux équipes de vérification des bonis pour rendement exceptionnel, et ce, à compter de septembre 2002. Nous disposons ainsi d'un moyen additionnel de reconnaître le travail de notre personnel.

Attraction et bassin de main-d'œuvre

88. Le Conseil du trésor a consenti à notre requête visant à embaucher des étudiants en sciences comptables. Un groupe de travail a eu le mandat d'élaborer une stratégie d'intervention auprès des étudiants universitaires dans le but d'accroître leur intérêt pour notre organisation.

89. Nous avons donc participé à des activités de sensibilisation dans 5 universités afin de mieux faire connaître le Vérificateur général et d'intégrer dans nos rangs 12 étudiants pendant l'été 2003. Notons que 92 personnes ont posé leur candidature.

Organisation du travail

90. Notre plan directeur des technologies de l'information 2002-2004 a contribué à améliorer l'organisation du travail. Signalons l'installation d'équipement de visioconférence dans nos bureaux de Québec et de Montréal ainsi que des travaux optimisant l'accès à distance à notre réseau pour les employés en fonction à l'extérieur de nos bureaux. Nous avons également poursuivi le développement de l'intranet en y ajoutant de nouveaux outils de vérification qui facilitent le travail des équipes.

Roulement du personnel

91. Le tableau 6 présente la répartition de l'effectif professionnel de vérification au 31 mars selon le nombre d'années d'expérience, incluant celles qui ont été exigées, et donc reconnues lors de l'embauche.

TABLEAU 6

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PROFESSIONNEL DE VÉRIFICATION SELON LE NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE*

Nombre d'années	Pourcentage de l'effectif	
	2003	2002
5 ou moins	38,9	37,6
Entre 5 et 10	35,6	35,3
10 ou plus	25,5	27,1

* Les 2 années de stage nécessaires à l'obtention du titre de comptable agréé sont exclues.

92. Bien que 61,1 p. cent (62,4 p. cent l'an dernier) du personnel professionnel de vérification possède plus de 5 ans d'expérience, 69 p. cent (66 p. cent l'an dernier) de l'effectif travaille chez le Vérificateur général depuis 5 ans ou moins.

93. En 2002-2003, le taux de roulement du personnel professionnel de vérification se situe à 11,7 p. cent, tandis qu'il était de 18,1 p. cent l'an dernier. Notre cible annuelle étant de l'abaisser à 15 p. cent, elle a donc été atteinte. La baisse majeure que nous avons connue est en grande partie le fruit d'une décision organisationnelle liée au plan de consolidation de l'effectif : les agents du Vérificateur général embauchés à la suite d'un concours de recrutement sont tenus de travailler au moins trois ans chez nous avant de pouvoir muter dans une autre entité gouvernementale. La présente année est celle où l'incidence de cette mesure, adoptée en juillet 2000, est la plus marquée. Nous demeurons vigilants devant cette situation.

94. La tenue de 11 concours de recrutement pour du personnel professionnel de vérification a permis l'entrée en service de 33 personnes dans des postes réguliers, comparativement à 20 l'année précédente.

95. Par ailleurs, pendant la période intensive de la certification de l'information financière, le nombre de contrats qui ont été accordés pour des emplois occasionnels est passé de 13 à 4. Pour faire face à cette pénurie de candidats qualifiés disponibles pour travailler sur une base occasionnelle, les services de vérificateurs contractuels issus de cabinets privés ont été requis. En 2002-2003, 52 contractuels ont effectué 10 000 heures de travaux de vérification, alors qu'en 2001-2002, 36 en avaient réalisé 7 400.

96. Pour la totalité du personnel, le taux d'absentéisme se référant aux absences rémunérées, soit 15,6 p. cent, est semblable à celui de l'an dernier. Un tel résultat se compare favorablement au taux de 17,8 p. cent affiché par l'ensemble des ministères et organismes, selon les données du Secrétariat du Conseil du trésor. Notons que les absences relatives aux vacances, aux jours fériés et aux congés de maternité sont prises en compte pour établir ce taux.

97. D'autre part, nous avons révisé notre plan d'effectif en vue de combler l'écart entre le besoin de main-d'œuvre en vérification et les ressources dont nous disposons. Cette révision nous a amenés à accomplir les gestes suivants :

- l'élaboration d'un processus de planification de la main-d'œuvre et d'un portrait évolutif des ressources humaines en vérification afin d'adapter la fréquence de nos concours de recrutement aux besoins de l'organisation ;
- la détermination par les gestionnaires des besoins relatifs aux ressources humaines affectées à la vérification ;
- l'embauche de deux spécialistes, un premier en environnement et un second en évaluation de programmes.

Développement professionnel

98. Le développement professionnel est un autre élément qui contribue à maintenir notre expertise. C'est pourquoi un plan de développement des ressources humaines, qui touche diverses orientations, est mis en œuvre sur une base annuelle (graphique 11).

GRAPHIQUE 11

RÉPARTITION DE LA FORMATION SELON LES ORIENTATIONS*

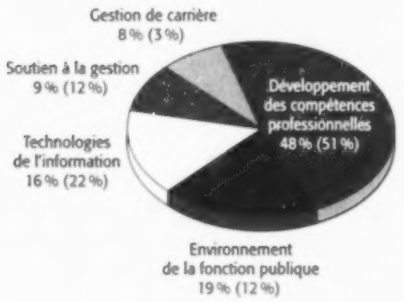

* Les pourcentages entre parenthèses représentent la répartition de l'année précédente.

99. La répartition de la formation diffère d'une année à l'autre en fonction des besoins de l'organisation. D'ailleurs, l'arrivée de nouveau personnel explique la hausse des activités concernant l'environnement de la fonction publique. Quant aux besoins de formation en technologies de l'information, ils ont diminué en raison de l'implantation l'an passé de l'environnement Windows 2000.

100. Pour concrétiser les projets énoncés dans ce plan, une moyenne de 6 jours par personne devait être dédiée aux activités de formation. Une moyenne de 7 jours a été enregistrée, comparativement à 6,5 jours en 2001-2002. Nous entendons maintenir notre cible pour l'année à venir.

101. La proportion de la masse salariale affectée à la formation et au perfectionnement s'est élevée à 3,9 p. cent; elle était de 3,8 p. cent en 2001-2002.

102. Par ailleurs, nous favorisons la participation de notre personnel professionnel aux activités tenues par diverses organisations, tel l'Institut de la gestion financière du Canada, section de Québec.

103. Enfin, l'organisation soutient les employés qui désirent parfaire leurs compétences professionnelles et accroître leurs connaissances. Les frais d'inscription et de scolarité des cours pertinents à leur travail et suivis dans un établissement reconnu par le ministère de l'Éducation sont remboursés.

Programmes d'accès à l'égalité

104. Le programme d'accès à l'égalité pour les personnes membres des communautés culturelles vise à assurer à ces citoyens une meilleure représentation au sein de la fonction publique, l'objectif étant fixé à 9 p. cent. De plus, l'objectif d'embauche pour ceux-ci ainsi que pour les anglophones et les autochtones est de 25 p. cent. Chez le Vérificateur général, en 2002-2003, le taux d'embauche a été de 2 p. cent, tout comme le taux de représentativité. Cette situation découle du peu de candidatures issues de personnes appartenant à ces groupes cibles.

105. En ce qui concerne la représentation féminine, 36 p. cent des postes d'encadrement sont occupés par des femmes; c'est le cas pour 62 p. cent des postes de niveau professionnel et pour 58 p. cent des postes relatifs au personnel technique et de soutien.

106. Le plan d'embauche du gouvernement du Québec pour les personnes handicapées prévoit un taux de représentation de 2 p. cent par ministère ou organisme. À cet égard, notre taux correspond à moins de 1 p. cent de l'effectif.

Plan d'action sur le rajeunissement de la fonction publique québécoise

107. Le *Plan d'action « Le rajeunissement de la fonction publique québécoise »* fixe le taux d'embauche des jeunes à 65 p. cent pour 2002-2003, dont 25 p. cent faisant partie des groupes cibles. Notre taux a été de 82,2 p. cent. Toutefois, aucun des jeunes visés n'appartenait à un des groupes cibles. Signalons que 64 p. cent des occasionnels que nous avons embauchés étaient des jeunes.

Qualité de nos travaux

Objectif

108. Améliorer la gestion de la qualité de nos travaux et notre reddition de comptes.

Résultats

109. Nos processus incluent divers contrôles afin que nos travaux soient d'une grande qualité. Cet impératif concerne autant la certification de l'information financière que celle des pratiques et de l'information de gestion ainsi que la reddition de comptes.

110. Au cours de 2002-2003, plusieurs programmes de vérification ont été conçus ou mis à jour. En outre, un outil de vérification de la conformité, basé sur la gestion des risques, ainsi qu'un modèle de plan de vérification ont été élaborés. Un guide a aussi été produit pour uniformiser la vérification de l'optimisation des ressources relativement à la reddition de comptes.

111. Ainsi, tous les mandats de ce type commencés depuis avril 2002 et dont un des objectifs de vérification porte sur la reddition de comptes sont réalisés à l'aide de critères d'évaluation uniformes. Ces critères ont été établis à partir des principes mis de l'avant par la CCAF-FCVI inc., connue comme la Fondation canadienne pour la vérification intégrée.

112. Nous effectuons chaque année des travaux internes d'étalonnage en vue d'améliorer notre performance et d'ajuster nos stratégies de vérification. Par ailleurs, nous avons amorcé un projet sur l'efficience de nos travaux de certification de l'information financière.

113. Des dossiers de vérification de l'information financière sont inspectés a posteriori, ce qui assure le respect des normes professionnelles et la qualité du travail. Cette inspection est réalisée annuellement par la direction des services-conseils et de l'assurance qualité à l'aide de questionnaires, dont un émane du Conseil canadien des vérificateurs législatifs (CCVL). En 2002-2003, sept dossiers ont été révisés. La direction a conclu que ces missions ont été exécutées avec la qualité et le soin nécessaires et que les normes de vérification généralement reconnues ainsi que les normes adoptées par le Vérificateur général ont été respectées.

114. De plus, tous les quatre ans, l'Ordre des comptables agréés du Québec procède à une inspection quant au respect des normes de vérification généralement reconnues; la dernière visite a eu lieu à l'automne 2001. Le Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre a confirmé que le mandat confié au Vérificateur général a été rempli conformément à ces normes.

115. En 2002-2003, en collaboration avec le CCVL, nous avons effectué la revue de la qualité d'un dossier d'un autre vérificateur législatif, dossier correspondant à un suivi des recommandations en matière de vérification de l'optimisation des ressources. Ces travaux nous ont permis de noter de bonnes pratiques de vérification et d'échanger sur les outils et la méthodologie utilisés. L'année précédente, deux de nos dossiers avaient fait l'objet de cet examen.

116. En 2003-2004, nous continuerons de travailler de concert avec les autres vérificateurs législatifs canadiens pour parfaire nos pratiques quant à la révision a posteriori de nos dossiers de vérification et à la méthodologie propre à la

certification de l'information financière. Nous poursuivrons aussi les activités menées avec l'Institut Canadien des Comptables Agréés en ce qui a trait à la normalisation comptable dans le secteur public.

Améliorations apportées au rapport annuel de gestion

117. La rédaction de notre rapport s'inspire des principes mis de l'avant par la CCAF-FCVI inc. en matière d'information sur la performance et fait écho aux exigences énoncées dans la *Loi sur l'administration publique*.

118. Les références que nous donnons incitent le lecteur à comparer nos résultats avec ceux d'autres organismes. Toutefois, aucune comparaison avec d'autres vérificateurs législatifs n'est encore incluse dans notre rapport. Par contre, des travaux visant à établir des indicateurs de performance communs à tous les vérificateurs législatifs canadiens sont en cours par l'entremise du CCVL.

119. Par ailleurs, la qualité des données financières repose largement sur le fait qu'elles sont vérifiées et transmises en temps opportun. Les difficultés à obtenir des données financières dans un délai permettant leur vérification avant la publication de notre rapport annuel de gestion nous a placés devant l'alternative suivante : inclure des états financiers vérifiés et produire tardivement notre rapport ou produire ce dernier en temps opportun, mais sans états financiers vérifiés. Cette année, nous avons retenu le deuxième choix et publié notre rapport 80 jours après la fin de notre exercice, comparativement à 249 l'an dernier.

120. Enfin, ce rapport n'a pas fait l'objet d'une certification, comme il était prévu dans nos orientations stratégiques. Cependant, il a été validé par la vérificatrice interne.

Satisfaction suscitée par nos travaux

121. L'analyse approfondie de notre environnement et des enjeux auxquels nous faisons face a permis l'élaboration du *Plan stratégique 2003-2006*.

122. Dans le cadre de la préparation de ce plan, nous avons eu l'occasion de consulter des experts, notamment des membres de la Commission de l'administration publique, qui reconnaissent que nos travaux sont utiles et essentiels.

123. Nous avons également consulté 27 entités que nous vérifions au moyen d'un sondage. Celui-ci portait, entre autres, sur quatre aspects de la qualité de nos travaux évalués de façon analogue en 1999-2000. Le taux de réponse a été de 85 p. cent. Le tableau 7 présente les résultats sommaires de ce sondage, quantifiés sur une échelle d'un maximum de 8.

124. Nous pouvons conclure que l'appréciation de nos travaux et de nos rapports est satisfaisante et semblable à celle de 1999-2000. De plus, nous avons demandé aux répondants en 2002-2003, ce qui était une première, d'apprécier les travaux de suivi des recommandations. Le résultat est de 6,43, ce qui est également satisfaisant.

TABLEAU 7

RÉSULTATS SOMMAIRES* DU SONDAGE SUR LA QUALITÉ DES TRAVAUX DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

	Certification de l'information financière	Vérification de l'optimisation des ressources	Moyenne	
			2002-2003	1999-2000
Nos travaux				
Utilité	6,53	5,93	**6,23**	6,38
Qualité	6,49	6,15	**6,32**	6,42
Nos rapports				
Qualité	6,59	6,01	**6,30**	6,24
Diffusion	6,82	6,30	**6,56**	6,24
Moyenne	**6,61**	**6,10**	**6,36**	**6,32**
Moyenne en 1999-2000	**6,52**	**6,12**		

* Le maximum est de 8

Mandat législatif

Objectif

125. Nous assurer que notre mandat législatif favorise encore pleinement le contrôle parlementaire et en faire rapport à l'Assemblée nationale.

Résultats

126. En 2001-2002, les membres de la Commission de l'administration publique avaient été rencontrés en séance de travail pour discuter de la révision du mandat législatif du Vérificateur général. Ils avaient exprimé un vif intérêt à voir la question de l'environnement et du développement durable devenir une priorité pour nous.

127. Une rencontre de travail avec les parlementaires a eu lieu, en septembre 2002, touchant le rôle du Vérificateur général en matière environnementale.

128. Nous comptons soumettre une nouvelle proposition en 2003-2004. Les principales modifications qui seront proposées concernent :

- La vérification de l'optimisation des ressources dans les entreprises du gouvernement : il est important de clarifier la Loi à cet égard, de sorte que le Vérificateur général puisse mener sans difficultés les travaux qu'il juge opportun d'effectuer afin d'informer les parlementaires ;
- La nomination d'un commissaire en matière d'environnement et de développement durable ;
- La vérification de toute forme de soutien provenant directement ou indirectement d'une entité gouvernementale, et ce, jusqu'au bénéficiaire ultime ;
- L'obtention de l'immunité requise par le Vérificateur général incluant ses employés et experts-conseils afin de ne pas être contraint à témoigner sur les résultats de ses vérifications et enquêtes.

TABLEAU 7

RÉSULTATS SOMMAIRES* DU SONDAGE SUR LA QUALITÉ DES TRAVAUX DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

	Certification de l'information financière	Vérification de l'optimisation des ressources	Moyenne	
			2002-2003	1999-2000
Nos travaux				
Utilité	6,53	5,93	**6,23**	6,38
Qualité	6,49	6,15	**6,32**	6,42
Nos rapports				
Qualité	6,59	6,01	**6,30**	6,24
Diffusion	6,82	6,30	**6,56**	6,24
Moyenne	**6,61**	**6,10**	**6,36**	**6,32**
Moyenne en 1999-2000	**6,52**	**6,12**		

* Le maximum est de 8.

Mandat législatif

Objectif

125. Nous assurer que notre mandat législatif favorise encore pleinement le contrôle parlementaire et en faire rapport à l'Assemblée nationale.

Résultats

126. En 2001-2002, les membres de la Commission de l'administration publique avaient été rencontrés en séance de travail pour discuter de la révision du mandat législatif du Vérificateur général. Ils avaient exprimé un vif intérêt à voir la question de l'environnement et du développement durable devenir une priorité pour nous.

127. Une rencontre de travail avec les parlementaires a eu lieu, en septembre 2002, touchant le rôle du Vérificateur général en matière environnementale.

128. Nous comptons soumettre une nouvelle proposition en 2003-2004. Les principales modifications qui seront proposées concernent :

- La vérification de l'optimisation des ressources dans les entreprises du gouvernement : il est important de clarifier la Loi à cet égard, de sorte que le Vérificateur général puisse mener sans difficultés les travaux qu'il juge opportun d'effectuer afin d'informer les parlementaires ;
- La nomination d'un commissaire en matière d'environnement et de développement durable ;
- La vérification de toute forme de soutien provenant directement ou indirectement d'une entité gouvernementale, et ce, jusqu'au bénéficiaire ultime ;
- L'obtention de l'immunité requise par le Vérificateur général incluant ses employés et experts-conseils afin de ne pas être contraint à témoigner sur les résultats de ses vérifications et enquêtes.

PLANIFICATION POUR 2003-2004

129. Notre plan d'action pour 2003-2004 marque le début de la mise en œuvre du *Plan stratégique 2003-2006,* qui sera déposé à l'Assemblée nationale en juin. L'année s'articulera autour des orientations incluses dans ce plan stratégique :

- Maintenir la confiance relative aux états financiers et renforcer celle qui est liée à la reddition de comptes sur la performance ;
- Maximiser l'influence de nos travaux sur l'amélioration des pratiques de gestion des entités gouvernementales ;
- Être reconnu comme une organisation performante, s'adaptant aux nouvelles réalités et offrant aux employés des défis stimulants.

130. En plus des diverses activités de vérification, l'année 2003-2004 donnera lieu à un sondage sur la satisfaction de nos employés ainsi qu'à la réalisation de travaux afin d'améliorer la performance de notre organisation.

ANNEXE 1 – LISTE DES ENTITÉS ASSUJETTIES À LA *LOI SUR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL* AYANT PRODUIT DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

Cette liste présente les entités dont les états financiers ont été vérifiés par le Vérificateur général au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2003. Elle présente aussi les entités assujetties à la *Loi sur le vérificateur général* dont les états financiers ont été vérifiés par un autre vérificateur, d'après les renseignements figurant dans nos dossiers.

Sont exclues de la liste :

- les entités qui ont commencé leurs activités au cours de l'exercice et qui n'ont pas produit d'états financiers vérifiés ;
- les entités inactives ;
- les filiales qui ne produisent pas d'états financiers vérifiés ;
- les entités dont les dépenses sont prises en charge par les ministères à même le Fonds consolidé du revenu et qui ne produisent pas d'états financiers vérifiés.

Les états financiers de la plupart des organismes et entreprises du gouvernement (exception faite des filiales et des sociétés qu'ils administrent) paraissent dans la publication annuelle du ministère des Finances intitulée *États financiers des organismes et des entreprises du gouvernement du Québec*.

Organismes publics selon l'article 3 de la *Loi sur le vérificateur général* et fonds administrés

- Commission d'accès à l'information
- Commission de la fonction publique
- Gouvernement du Québec
  Fonds administrés (5) :
  - Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
  - Fonds des services de santé
  - Fonds en fidéicommis
  - Fonds forestier
  - Fonds national de formation de la main-d'œuvre

Organismes du gouvernement selon l'article 4 de la *Loi sur le vérificateur général* et fonds administrés

- Agence de l'efficacité énergétique
- Bibliothèque nationale du Québec
- Centre de recherche industrielle du Québec
- Comité Centraide – secteur public
- Comité de déontologie policière
- Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales
- Comité de transition de la Ville de Lévis
- Comité de transition de la Ville de Longueuil
- Comité de transition de la Ville de Montréal
- Comité de transition de la Ville de Québec
- Comité de transition de la Ville de Saguenay
- Comité de transition de la Ville de Saint-Jérôme
- Comité de transition de la Ville de Shawinigan
- Comité de transition de la Ville de Sherbrooke
- Comité de transition de la Ville de Trois-Rivières
- Comité de transition de l'Outaouais
- Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances
- Commission de la capitale nationale du Québec
- Commission de la santé et de la sécurité du travail
- Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs
- Commission des lésions professionnelles
- Commission des normes du travail
  Fonds administré (1) :
  - Régime des congés annuels des employés de l'industrie du vêtement pour dames
- Commission des services juridiques
- Commission des transports du Québec
- Conseil des arts et des lettres du Québec
- Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal métropolitain
- Curateur public du Québec
- École nationale des pompiers du Québec
- Fonds d'aide aux recours collectifs
- Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers
- Fonds de la recherche en santé du Québec
- Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies
- Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
- Héma-Québec
- Inspecteur général des institutions financières
- Institut de la statistique du Québec
- Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
- Institut national de santé publique du Québec

• États financiers vérifiés par le Vérificateur général
▪ États financiers vérifiés par un autre vérificateur

Organismes du gouvernement selon l'article 4 de la *Loi sur le vérificateur général* et fonds administrés (suite)

- Investissement Québec[1]
- La Financière agricole du Québec[2]
- Musée d'Art contemporain de Montréal
- Musée de la civilisation
- Musée national des beaux-arts du Québec
- Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris
- Office des professions du Québec
- Office Québec-Amériques pour la jeunesse
- Régie de l'assurance-dépôts du Québec
- Régie de l'assurance maladie du Québec
  Fonds administré (1) :
  - Fonds de l'assurance-médicaments
- Régie des installations olympiques
- Régie des rentes du Québec
- Régie du bâtiment du Québec
- Régie du cinéma
- Régie du logement
- Secrétariat québécois de l'Agence Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse
- Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel
- Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)
- Société de la faune et des parcs du Québec
- Société de la Place des Arts de Montréal
- Société de l'assurance automobile du Québec
- Société des traversiers du Québec
- Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)
- Société d'habitation du Québec
- Société du Centre des congrès de Québec
- Société du Grand Théâtre de Québec
- Société du Palais des congrès de Montréal
- Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud
- Société immobilière du Québec
- Société nationale du cheval de course (SONACC)[3]
- Société québécoise d'assainissement des eaux
- Tribunal administratif du Québec

Entreprises du gouvernement selon l'article 5 de la *Loi sur le vérificateur général* et sociétés administrées

- Agence métropolitaine de transport
- Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec
- Caisse de dépôt et placement du Québec
  Filiales et sociétés administrées canadiennes (66) :
  - 148623 Canada inc.
  - Acanthus, S.E.N.C.
  - Accès Capital Québec, S.E.C.
  - APEX Corporation
  - Bayshore Leaseholds Limited
  - Bentall Capital LP (BCLP)
  - BTC É.U., S.E.C.
  - BTC Properties I Ltd.
  - BTC Properties II Ltd.
  - Cadim inc.
  - Capital Teraxis inc.
  - CDP Accès Capital Québec Chaudières-Appalaches, S.E.C.
  - CDP Asia International Conseil inc.
  - CDP Capital inc.
  - CDP Capital - Marchés mondiaux inc.
  - CDP Capital Technologies Fonds américain 2002, S.E.C.
  - CDP Investissements Asie inc.
  - CDP Investissements Corée inc.
  - CDP Investissements Japon inc.
  - Centre commercial Les Rivières limitée
  - Centre commercial Rockland inc.
  - Compagnie de gestion Fonds Asiatique d'infrastructures inc.
  - Deerfoot Mall (Calgary)
  - Financière Équidim inc.
  - Fonds de résidences Maestro, S.E.C.
  - Gestion fonds asiatique d'infrastructures (Hong Kong) ltée
  - Gestion tactique Varan inc.
  - Groupe Expordev inc.

1. Cet organisme contrôle 5 filiales figurant dans la liste des entreprises du gouvernement sous le titre « Filiales d'Investissement Québec ».
2. Cet organisme contrôle 1 filiale figurant dans la liste des entreprises du gouvernement sous le titre « Filiale de La Financière agricole du Québec ».
3. Cet organisme contrôle 4 filiales figurant dans la liste des entreprises du gouvernement sous le titre « Filiales de la Société nationale du cheval de course (SONACC) ».

- États financiers vérifiés par le Vérificateur général
- États financiers vérifiés par un autre vérificateur

Entreprises du gouvernement selon l'article 5 de la *Loi sur le vérificateur général* et sociétés administrées (suite)

- Ivanhoé Cambridge inc.
- Ivanhoé Cambridge I inc.
- Ivanhoé Cambridge II inc.
- Ivanhoé Champlain inc.
- Ivanhoé-Price and Company Limited
- Ivanhoé Rive Nord inc.
- Ivanhoé Ste-Foy inc.
- Kildonan Place Shopping Center Ltd.
- Les Galeries de Hull limitée
- Montréal Mode inc.
- Montréal Mode Investissements inc.
- Oakville Place Developments Limited
- Placements tactiques alternatifs inc.
- Place Vertu Properties Limited
- Place Vertu, S.E.N.C.
- Première corporation émettrice de TACHC N-45[3]
- Résidences Cadim inc.
- Rio Sud inc.
- S.E.C. Capital Cartier
- S.E.C. Maestro
- S.E.C. T²C²/Bio
- SITQ É.U. inc.
- SITQ É.U., S.E.C.
- SITQ Hôtels inc.
- SITQ inc.
- SITQ International inc.
- SITQ Mexique inc.
- SITQ National inc.
- SITQ Placements inc.
- SITQ PVM I inc.
- SITQ PVM II inc.
- SITQ PVM III inc.
- SITQ Vancouver inc.
- Société immobilière Camont inc.
- Société immobilière Trans-Québec inc.
- Société immobilière Trans-Québec II inc.
- Southgate Leaseholds Limited
- Vinya Plastique inc.

Filiales et sociétés administrées étrangères (47) :

nombre par pays

- Belgique 4
- Bermudes 1
- Corée 1
- États-Unis 6
- France 20
- Hong Kong 2
- Hongrie 2
- Îles Cayman 4
- Îles Vierges 1
- Irlande 1
- Japon 2
- Malaisie 1
- Maroc 1
- Maurice 1

- Commission de la construction du Québec
- Commission des valeurs mobilières du Québec
- Corporation d'hébergement du Québec

  Filiales (2) :
  - Société d'implantation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal inc.
  - Société d'implantation du Centre universitaire de santé McGill inc.
- École nationale de police du Québec

Filiale de La Financière agricole du Québec[4] (1) :

- Capital Financière agricole inc.

Filiales de la Société nationale du cheval de course (SONACC)[4] (4) :

- 3240452 Canada inc.
- Hippodrome de Trois-Rivières inc.
- SONACC inc.
- Hippodrome de Québec inc.

Filiales d'Investissement Québec[4] (5) :

- 9037-6179 Québec inc.
- 9071-2076 Québec inc.
- 9109-3294 Québec inc.
- Financière du Québec (La)
- IQ Immigrants investisseurs inc.

- Financement-Québec
- Fondation de la faune du Québec
- Fondation universitaire de l'Institution royale pour l'avancement des sciences (Université McGill)
- Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées
- Fonds d'indemnisation du courtage immobilier
- Gestion Sodémex inc.

  Sociétés administrées (2) :
  - Société de développement des entreprises minières et d'exploration, S.E.C.
  - Société de développement des entreprises minières et d'exploration 2, S.E.C.

- États financiers vérifiés par le Vérificateur général
- États financiers vérifiés par un autre vérificateur

4. La société mère figure dans la liste des organismes du gouvernement.

Entreprises du gouvernement selon l'article 5 de la *Loi sur le vérificateur général* et sociétés administrées (suite)

- Hydro-Québec
  Filiales et sociétés administrées canadiennes (36) :
  - Chute Bell, S.E.C.
  - Compagnie de chemin de fer et d'électricité de Sherbrooke ltée
  - Compagnie de chauffage et d'électricité Continental ltée (La)
  - Compagnie d'électricité du Sud du Canada ltée
  - Compagnie d'électricité Gatineau
  - Compagnie d'électricité Shawinigan (La)
  - Compagnie de l'île Sullivan ltée
  - Compagnie d'énergie de la vallée de l'Outaouais (La)
  - Compagnie d'énergie électrique Lachine inc.
  - Compagnie d'entreposage de la rivière St-Jean ltée
  - Compagnie de répartition électrique Gatineau
  - Compagnie Québec Power
  - Corporation d'énergie électrique du St-Maurice
  - Frontenac gaz ltée
  - Gescompro Énergie inc.
  - Gestion Production HQ inc.
  - HQI Australia inc. (Québec)
  - Hydro-Québec CapiTech inc.
  - Hydro-Québec Distribution Services inc.
  - Hydro-Québec Industech inc.
  - Hydro-Québec International inc.
  - Hydro-Québec ValTech inc.
  - HydroSolution inc.
  - HydroSolution, S.E.C.
  - Marketing d'énergie HQ inc.
  - RTSI Télécom inc.
  - Société d'études et de production de matériel électrique et électronique ltée (Sepmée)
  - Sept-Chutes, S.E.C.
  - Société de capital Nouveler inc.
  - Société d'énergie de la Baie James
  - Société de transmission électrique de Cedars Rapids limitée
  - Somarex inc.
  - Technologie M4 inc.
  - TransÉnergie HQ inc.
  - TransÉnergie Services inc.
  - TransÉnergie Technologies inc.

  Filiales étrangères :
  - 6, dans des pays différents
- Immobilière SHQ
- Motus Technologies inc.
- Office franco-québécois pour la jeunesse
- Régie de l'énergie
- Sidbec
- Société de développement de la Baie James
- Société des alcools du Québec
- Société des établissements de plein air du Québec
- Société des loteries du Québec (Loto-Québec)
  Filiales (8) :
  - 9059-3849 Québec inc.
  - Casiloc inc.
  - Ingenio, filiale de Loto-Québec inc.
  - Lotim inc.
  - Resto-Casino inc.
  - Société des bingos du Québec inc. (La)
  - Société des casinos du Québec inc. (La)
  - Société des loteries vidéo du Québec inc. (La)
- Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
- Société générale de financement du Québec
  Filiales et sociétés administrées (20) :
  - Albecour inc.
  - C.D.M.V. inc.
  - Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc.
  - Exploration Soquip inc.
  - Explo-Zinc inc.
  - Gestion Soquem inc.
  - Intragaz, S.E.C.
  - Les Produits forestiers Bellerive Ka'N'Enda inc.
  - Matériel d'élevage Agristock inc.
  - Produits forestiers St-Alphonse inc.
  - Protech Canada, S.E.C.
  - Rexforêt inc.
  - Soligaz inc.
  - Soquem inc.
  - Soquemines inc.
  - Soquip Cogénération St-Félicien inc.
  - Soquip Alberta inc.
  - Soquip Atlantique inc.
  - Soquip Énergie inc.
  - Vézina Composites inc.
- Société Innovatech du Grand Montréal
- Société Innovatech du Sud du Québec
- Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches
- Société Innovatech Régions ressources
- Société nationale de l'amiante
- Société québécoise de récupération et de recyclage
- Société québécoise d'information juridique

- États financiers vérifiés par le Vérificateur général
- États financiers vérifiés par un autre vérificateur

Autres entités

- Centre d'études sur les coûts de production en agriculture
- Commissaire de l'industrie de la construction
- Fondation Jean-Charles-Bonenfant
- Société du port ferroviaire de Baie-Comeau–Hauterive (SOPOR)

RÉPARTITION

SOMMAIRE DES ENTITÉS DONT LES ÉTATS FINANCIERS ONT ÉTÉ VÉRIFIÉS PAR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL OU PAR UN AUTRE VÉRIFICATEUR

	Vérificateur général	Autre vérificateur	Total
Organismes publics et fonds administrés	8	–	**8**
Organismes du gouvernement et fonds administrés	68	4	**72**
Entreprises du gouvernement et sociétés administrées	37	192	**229**
Autres entités	4	–	**4**
Total	**117**	**196**	**313**

- États financiers vérifiés par le Vérificateur général
- États financiers vérifiés par un autre vérificateur

ANNEXE 2 – LISTE DES INTERVENTIONS RELATIVES À LA CERTIFICATION DES PRATIQUES ET DE L'INFORMATION DE GESTION TERMINÉES DANS L'ANNÉE

Information sur la performance

- Certification des indicateurs de santé*
- Soutien aux parlementaires :
  - Rapport du président du Conseil du trésor sur l'application de la *Loi sur l'administration publique*
  - Centre de conservation du Québec

Vérification de l'optimisation des ressources*

- Services d'hébergement offerts aux personnes en perte d'autonomie
- Office de la protection du consommateur
- Planification des ressources humaines de la fonction publique
- Plans de réussite des établissements publics d'enseignement primaire
- Gestion de la ressource forestière
- Gouvernance des ressources informationnelles dans le secteur de la santé et des services sociaux

Suivi des recommandations*

- Maintien à domicile et hébergement des personnes âgées
- Indemnisation et réadaptation des victimes d'accidents d'automobile
- Durée des séjours et pertinence des hospitalisations dans les centres hospitaliers de soins généraux et spécialisés
- Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
- Formation professionnelle et technique dans les établissements publics

* Travaux publiés dans les deux tomes du *Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2001-2002.*